

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mercredi 27 juin 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 21 juin 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire), Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Karine BOPPE (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à Mme Marie-Paule LEPERS)

Absents excusés : Mme Colette GRASER, M. Claude LAMARCQ

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mmes Dong NGUYEN

N°18-2-7

Intercommunalité

Transfert de la compétence

« Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SAGE) à la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Avis du conseil municipal

Rapport de M. le Maire,

Un schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en déclinaison de la directive cadre sur l'eau de l'Union Européenne et en application des articles L.212-3 et suivants du code de l'environnement.

Il cherche à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...), la protection des milieux aquatiques, la prévention et la défense contre les inondations en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il précise localement les attendus du Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par l'Agence de l'Eau.

La Métropole Européenne de Lille est concernée par deux SAGE dont les problématiques majeures sont la préservation des ressources et l'alimentation en eau potable de la MEL.

- le SAGE du bassin versant de la Lys qui s'étend des Flandres jusqu'à la façade Ouest de la Métropole. Il concerne 19 communes membres de la MEL.
- le SAGE Marque-Deûle représentant quant à lui la majorité du territoire métropolitain avec 71 communes de la MEL. Il s'étend de la frontière belge jusqu'à l'ex-bassin minier et aux portes du Douaisis.

Par ailleurs, dans un contexte d'émergence de la prochaine compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), ces deux territoires comportent des enjeux importants en matière de maîtrise des inondations par débordement des cours d'eau, de reconquête des milieux aquatiques et de mise en valeur et préservation des zones humides. S'ajoute également un besoin de maîtrise des ruissellements ruraux et urbains coordonnée à l'échelle des bassins versants, tout comme une attention particulière entre les systèmes d'assainissement et les cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

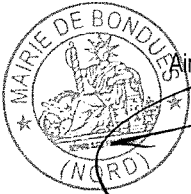
Affiché le

La Métropole Européenne de Lille a donc décidé la prise
ID : 059-215900903-20180627-18_2_7-DE

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a décidé la prise de compétence SAGE.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de décider le transfert de la compétence SAGE à la Métropole Européenne de Lille et d'approuver les termes de la délibération de la MEL annexée à la présente délibération.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 19 juin 2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire